

Création de quatre zones logistiques à l'horizon 2020



Ce projet représente un puissant levier pour booster la compétitivité de la région.

Initié par l'Agence marocaine pour le développement de la logistique, le projet prévoit, entre autres, de baisser de 5 milliards de dirhams les coûts logistiques dans la région, d'améliorer la productivité et le rendement des entreprises et de réduire la congestion de la circulation causée par les poids lourds en périmètre urbain, à travers le déplacement des entrepôts vers les zones logistiques.

Après la région de Casablanca et celle de Tanger, c'est au tour de la région de Rabat de se doter de ses propres zones logistiques. Ce projet de grande envergure sera bientôt mis en œuvre. La stratégie relative à la création de ces zones a, d'ailleurs, déjà été ficelée. Lors d'une réunion tenue récemment sous la présidence du ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, les grandes lignes de ce chantier ont été présentées.

Contacté par «Le Matin», le secrétaire général du conseil communal de Salé, Abderraouf Bentaleb, indique que ce projet représente un puissant levier pour booster la compétitivité de la région, dans la mesure où il permettra de réduire les coûts de la logistique et contribuera à la préservation du pouvoir d'achat et à la réduction du nombre des intermédiaires. La mise en œuvre de ce programme favorisera également la réduction des nuisances, résultat d'une gestion peu efficace des flux de marchandises, à la faveur d'un développement durable et cohérent des villes marocaines. «Même les émissions de CO₂ seront revues à la baisse. Au niveau de la circulation, le projet contribuera significativement à la décongestion de la ville», note le responsable.

En ce sens, initié par l'Agence marocaine pour le développement de la logistique, le projet prévoit, entre autres mesures, de baisser à 5 milliards de dirhams les coûts logistiques dans la région, d'améliorer la productivité et le rendement des entreprises et de réduire les effets de la circulation des poids lourds en périmètre urbain, à travers le déplacement des entrepôts vers les zones logistiques. Pour le détail, le projet consistera en l'aménagement de quatre zones logistiques, à savoir les zones Amer à Salé, Ain Aouida, Tamesna et Assabah dans la préfecture de Skhirate-Témara.

Si le budget de ce programme n'a pas encore été dévoilé, l'on s'attend déjà à un investissement assez conséquent du fait de la nature du projet. En tous cas, le foncier ne semble pas poser problème, puisqu'il sera

question de mobiliser l'assiette financière de l'État. Dans ce sens, il est prévu de mobiliser les terres collectives ainsi que les terrains inscrits dans les domaines publics. «Nous avons prévu d'allouer une assiette foncière avoisinant les 245 hectares aux quatre zones dont l'emplacement a été étudié minutieusement. Nous avons tenu compte à ce propos de leur proximité des autoroutes et des zones industrielles», déclare Youness Tazi, directeur général de l'Agence marocaine pour le développement de la logistique. La déclinaison d'un projet de cette taille nécessitera toutefois de parvenir à un consensus entre les différents intervenants. C'est dans cet objectif d'ailleurs que le ministre de l'Équipement et du transport a choisi de réunir tous les acteurs locaux lors de cette rencontre. «Cette réunion de consultation avec les autorités locales, les acteurs et les élus de la région vise à parvenir à un consensus autour d'une configuration logistique qui corresponde aux besoins de la région et qui va de pair avec la dynamique de développement des villes de Rabat et de Salé», indique Aziz Rabbah. ■

Yousra Amrani

Compétitivité logistique

Prévu pour 2020, le projet d'aménagement des quatre zones logistiques s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique. Lancée en 2010 sous la présidence effective de S.M. le Roi Mohammed VI, cette stratégie

ambitionne la baisse des coûts logistiques de 15% à l'horizon 2015, l'augmentation de la valeur ajoutée logistique en injectant 5 points du PIB (Produit intérieur brut) sur dix ans, l'émergence d'un nouveau secteur d'activité et la participation au développement durable.